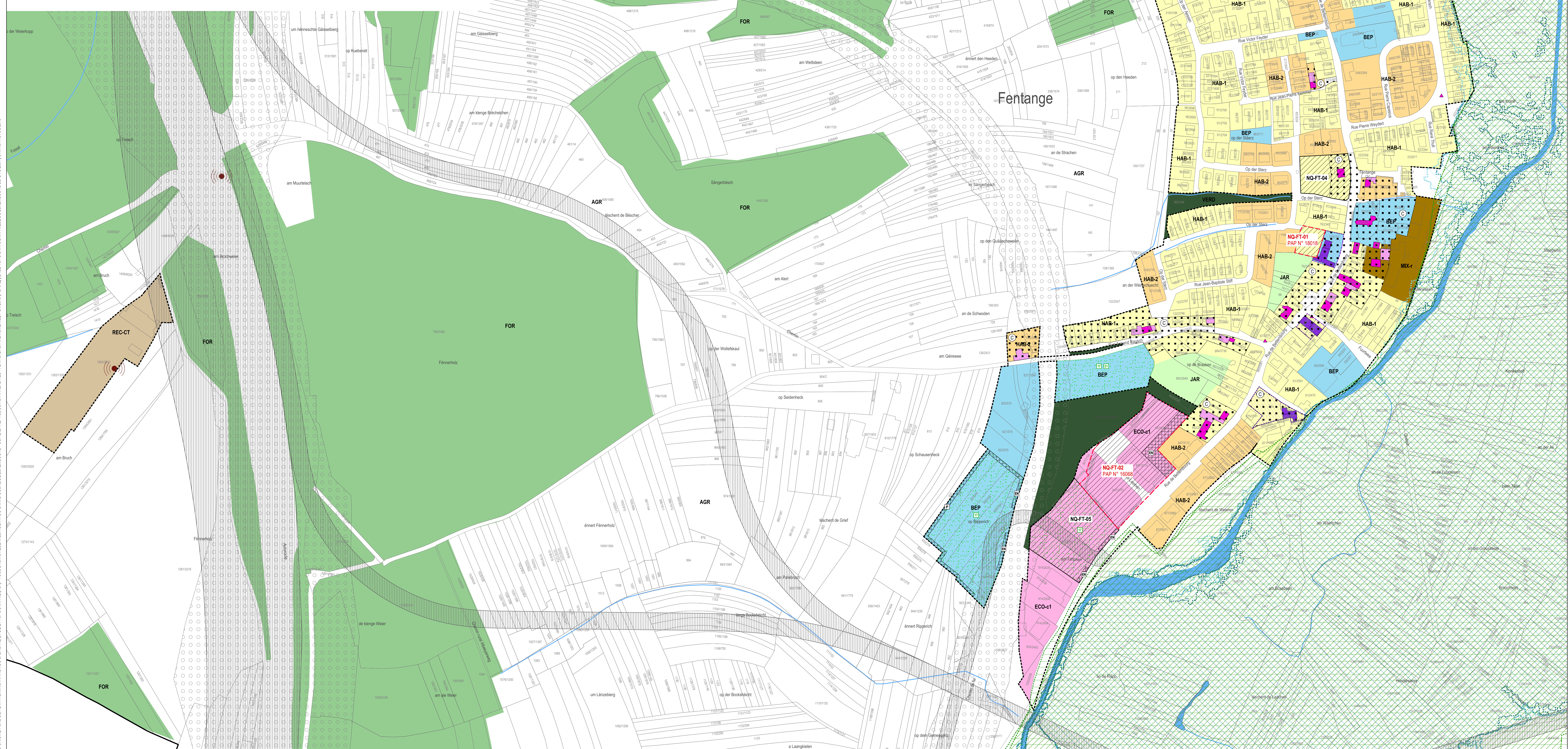




PARTIE GRAPHIQUE - PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL - EXTRAIT FENTANGE QUEST



### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

..... Délimitation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

<b>Zones d'habitation</b>	<b>Zones d'activités</b>
<b>HAB-1</b> zone d'habitation 1	<b>ECC-1</b> zone d'activités économiques communale type 1 « Bâtiments »
<b>HAB-2</b> zone d'habitation 2	<b>ECC-2</b> zone d'activités économiques communale type 2
<b>Zones mixées</b>	<b>REC-1</b> Zone de gares ferroviaires et routières
<b>MIX-1</b> zone mixte urbaine « Bruxelles et Jons »	<b>MIX-2</b> Zones de sports et de loisirs
<b>MIX-2</b> zone mixte urbaine « Mifeld »	<b>MIX-3</b> zone de sport et de loisir - camping
<b>MIX-3</b> zone mixte urbaine « Scllus »	<b>MIX-4</b> zone de sport et de loisir - champs de tir
<b>MIX-4</b> zone mixte oligostrie	<b>MIX-5</b> zone de sport et de loisir - détente
<b>MIX-5</b> zone mixte rurale	<b>MIX-6</b> zone de sport et de loisir - plan air
<b>Zones de bâtiments et d'équipements publics</b>	<b>REC-2</b> Zones spéciales
<b>BEP</b> zone de bâtiments et d'équipements publics - BEP POS	<b>REC-3</b> zone spéciale « Jons »
<b>EP POS</b> zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS	<b>REC-4</b> zone spéciale « Réseau ferroviaire »
<b>EP NEG</b> zone de bâtiments et d'équipements publics - EP NEG	<b>REC-5</b> zone spéciale « Sanderstere »
<b>JAR</b> Zone de jardins familiaux	<b>JAR</b> Zone de jardins familiaux
<b>VERD</b> Zone de verdure	<b>VERD</b> Zone de verdure

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière

**ZONES SUPERPOSEES**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**  
NO-HS-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé**  
ZAD-HW-01 numéro de la zone d'aménagement différé
- Zones de servitude « urbanisation »**  
servitude « urbanisation » - corridor écologique  
servitude « urbanisation » - intégration paysagère
- Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »**  
couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**  
secteur protégé de type « environnement construit »  
construction à conserver  
peil patrimoniale à conserver  
alignement d'une construction existante à préserver  
gabarit d'une construction existante à préserver
- Zones de droit de 65 ans**  
Administration de l'Environnement, Cartographie de l'Etat concernant l'arpent, le tel et les eaux proches (SDND, 2011)

### ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**  
POS de 17 mai 2008 relatif au plan d'arpent de la « Région de la Moselle »  
RIZ de 17 mai 2008 relatif au plan d'arpent de la « Région de la Moselle »  
RIZ de 25 janvier 2005 relatif au plan d'arpent de la « Région de la Moselle »
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**  
Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée « Zhi Rosenberg » (ZH 49)  
Administration de la Nature et du Pays, 27/04/2004, 19/04/2004  
Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU002007)  
Administration de la Nature et du Pays, 27/04/2004, 19/04/2004  
à la protection des sites et monuments nationaux  
Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire national  
Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets classés à l'inventaire national du 15 janvier 2010
- à la gestion de l'eau**  
Zone de protection immédiate (ZPI) Administration de la Gestion de l'eau, Division des eaux souterraines et des eaux superficielles, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018  
Zone de protection éloignée (ZPE) Administration de la Gestion de l'eau, Division des eaux souterraines et des eaux superficielles, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018  
Zone inondable - HQ2 (forte probable) Administration de la Gestion de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100, 2013)  
Zone inondable - HQ100 (très probable) Administration de la Gestion de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100, 2013)  
Zone inondable - HQ extrême (très probable) Administration de la Gestion de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100, 2013)  
**aux réseaux d'infrastructures de transport national**  
Emprises nécessaires pour la réalisation du plan d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scllus  
Loi du 21 août 2018 relative à la réalisation du plan d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scllus

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN**

Plan d'aménagement particulier dument approuvé  
 N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)**

Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)  
 Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

**REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »**

Dénomination du nouveau quartier		Zonage	
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

NO-FT-01 / 1801824C / HAB-1				NO-FT-02 / 160824C / ECC-1				NO-FT-03 / HAB-1			
COS	0,32	CUS	0,73	COS	0,60	CUS	0,75	COS	0,30	CUS	0,45
CSS	0,70	DL	83	CSS	0,80	DL	-	CSS	0,50	DL	20

### FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- toponyme
- un fléch
- numéro de parcelle

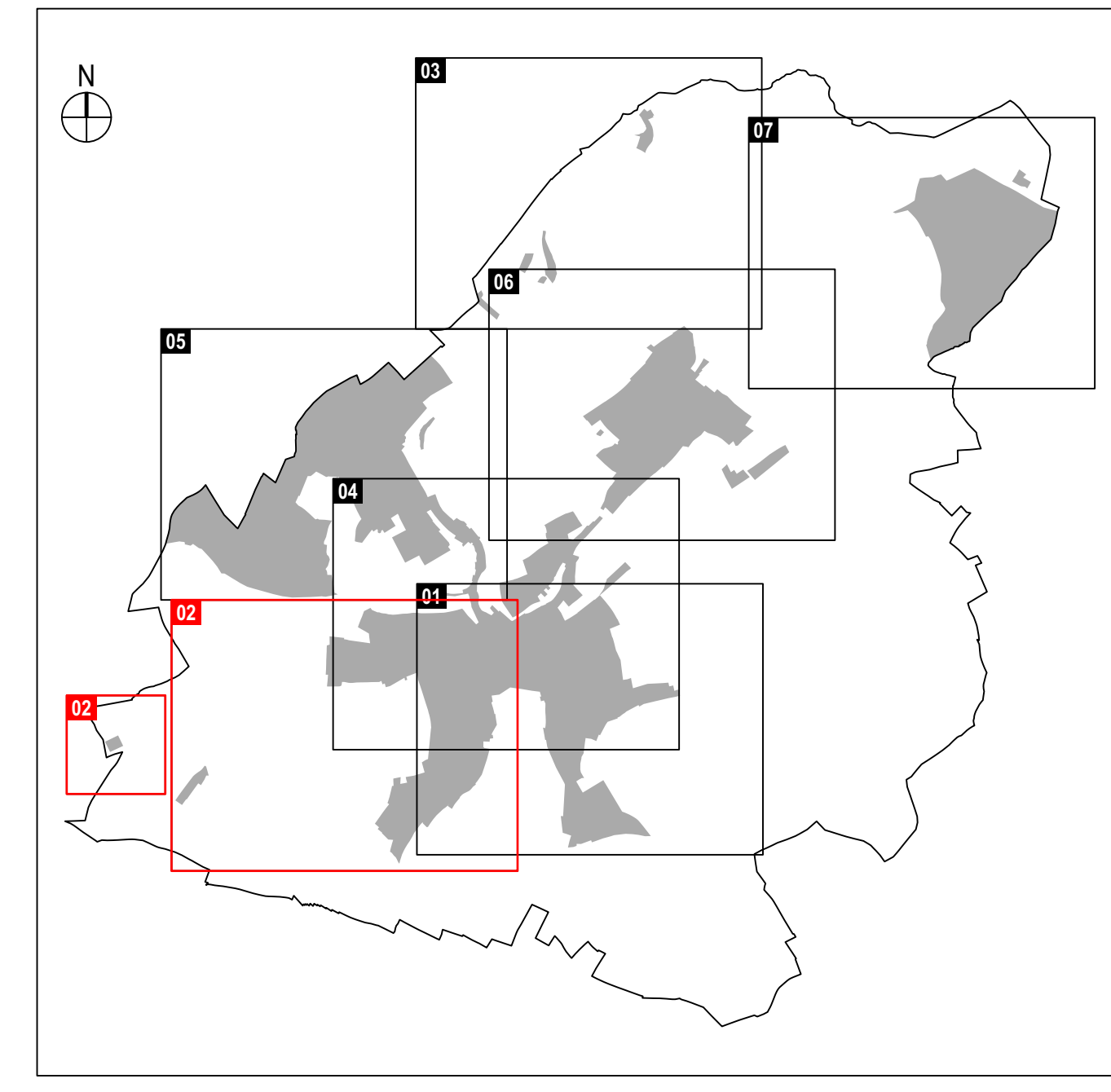
### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

**BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM**

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démoli (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseaux (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'erreur, l'astreil cadastral des fonds concernés est à consulter.



**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE**

MATRE D'OUVRAGE  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE**  
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5888 HESPERANGE  
TELEPHONE 363 881 | TELECOPIE 363 906

DATE: (signature)

MATRE D'OUVRAGE  
**DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**  
1108, 83 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE | 1351 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG  
TELEPHONE 261 884 | TELECOPIE 261 884-50  
FLANDRISCHE STRASSE | 50874 KÖLN | ALLEMAGNE  
TELEPHONE 0221 920 884-0 | TELECOPIE 0221 920 884-50

DATE: (signature)

**SAISIE CONSEIL COMMUNAL**

DATE: (signature)

**COMMISSION D'AMENAGEMENT**

DATE: (signature)

**VOTE CONSEIL COMMUNAL**

DATE: (signature)

**MINISTRE DE L'INTERIEUR** / **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

DATE: (signature)

**MODIFICATIONS**

INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
b	RS	17.12.2020	MODIFICATION SELON DECISION ADMINISTRATIVE REF: 240319/2019 DU 18.08.2020
c	RS	04.11.2019	MODIFICATION SELON DECISION ADMINISTRATIVE REF: 240319/2019 DU 17.08.2019, AINSI QUE LES REF: 240319/2019 DU 17.08.2019 ET 240319/2019 DU 17.08.2019

**OBJET**  
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE FENTANGE  
Version coordonnée

DESS.	CONTR.	REP.	NOM	PH. BKA	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
					18.02.2019	1335	H - P A G - 0 2	b

FORMAT 138 x x 78,8 cm | ECHELLE 1:2.500

© GROUPE FONDATEUR PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RESERVES | COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012